

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 24 (1932)  
**Heft:** 11-12

**Artikel:** L'extension abusive du commerce  
**Autor:** Weber, Max  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383885>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

57,2 à 51,4 %. Ces deux groupes principaux comptent à peu près chacun la moitié des ouvriers occupés dans l'industrie et dans les arts et métiers. L'augmentation du groupe des moyens de production est due au développement extraordinaire de l'industrie des machines et des appareils.

## L'extension abusive du commerce.

Par Max Weber.

La question de savoir si le système de répartition actuel de notre économie nationale n'est pas trop important et trop coûteux, fait l'objet de vives discussions depuis quelques années. Ce furent tout d'abord divers rapports de la Commission fédérale de l'étude des prix qui firent mention d'une extension abusive dans diverses branches du commerce de détail. Le problème fut repris ces derniers temps, alors que l'on se rendit compte que l'index des prix de détail ne suivait que de très loin et avec hésitation, la baisse de l'index des prix de gros.

Les commissions formées par le Département fédéral de l'économie publique sur l'ordre du Conseil fédéral, pour l'examen de la situation des prix, n'ont pas, chose étonnante, prêté une attention très spéciale à la surextension qui s'est produite dans le commerce.

Cette question a été néanmoins vivement discutée par la Commission d'étude des prix pour les denrées alimentaires, bien que le rapport en dise très peu de chose. Il est dit :

En beaucoup d'endroits les magasins sont trop nombreux pour les besoins de la consommation. La Commission renvoie ensuite le lecteur à son rapport sur les prix du café, où il est question d'une façon générale de l'influence des loyers élevés sur les frais généraux du commerce de détail.

Fait plus étrange encore, c'est que dans la *Vie économique*, la feuille officielle du Département fédéral de l'économie publique, il a été publié en juillet un article dans lequel le rédacteur affirme catégoriquement que le commerce en Suisse ne s'est pas étendu d'une manière exagérée. Il termine l'article par la conclusion suivante :

- « 1. Le nombre des entreprises commerciales n'est pas excessif.
2. Seule une ère de prospérité légitime une augmentation du nombre des salariés occupés dans le commerce au rythme enregistré entre 1905 et 1929. Dans les conditions actuelles ce nombre doit être réduit.
3. Les chiffres permettent de constater que le nombre des entreprises familiales a diminué et que les membres de la famille sont remplacés peu à peu par des mercenaires.
4. Vu l'accroissement survenu depuis 1905 du nombre des femmes occupées dans le commerce, il y aura lieu d'envisager une réduction de ce nombre, si la situation du commerce l'exige. Une telle mesure pèserait moins sur le marché du travail que le licenciement de salariés du sexe masculin. »

La chose paraît d'autant plus surprenante que le chef du Département fédéral de l'économie publique a déjà attiré l'attention à plusieurs reprises sur les frais trop élevés occasionnés par le commerce intermédiaire et qu'il aurait exprimé l'avis de célèbre mémoire, que le commerce de détail prospère fort bien à l'ombre des coopératives de consommation.

Pour des raisons, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, nous estimons que ce n'est pas au moment de la crise qu'il convient de débarrasser le commerce de détail des commerces parasites et des nombreux magasins superflus. Mais, tout cela ne signifie pas que tout est pour le mieux dans le commerce intermédiaire. C'est pourquoi nous jugeons utile de commenter brièvement l'exposé publié dans la *Vie économique*.

Sur la base des résultats du recensement fédéral, la *Vie économique* constate que le nombre des entreprises commerciales a, de 1905 à 1929, passé de 43,707 à 56,028, soit une augmentation de 28 %. Ce fait est commenté comme suit:

« Si l'on tient compte du fait que la population du pays a progressé de 15 % en chiffres ronds et que sa puissance d'achat a beaucoup augmenté, on ne saurait prétendre que le nombre des entreprises commerciales se soit élevé démesurément. »

Le rédacteur reconnaît que ce n'est naturellement pas le nombre des entreprises qui est déterminant, mais le nombre des personnes occupées; celui-ci a augmenté durant la même période de 103,912 à 167,394, ou de 61 %. Le personnel commercial a augmenté de 2½ fois plus rapidement que le nombre des personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat, et s'est accéléré à un rythme 4 fois plus rapide que l'augmentation de la population. La *Vie économique* fait remarquer à ce sujet qu'un tel développement n'a rien qui doive surprendre, en temps normaux on constate le même phénomène dans tous les Etats industriels. Le danger réside dans le fait que notre économie nationale ne se développe plus actuellement; elle subit au contraire un recul, et dans ces conditions cette extension du commerce représente une lourde charge. « Le commerce a pris une telle extension que l'économie suisse a perdu de sa force d'expansion. Mais cette extension n'est pas due subjectivement aux milieux commerciaux, mais le résultat d'un développement rétrograde qui doit s'adapter bien ou mal au commerce. »

Nous ne pouvons pas partager ce point de vue. Qu'en temps de crise, alors que toutes les fabriques ne peuvent pas travailler à plein rendement, il est compréhensible que l'appareil commercial est aussi trop grand et qu'il n'arrive plus à fournir du travail à tout le monde. Mais, il ne saurait être question d'une extension abusive par suite de la crise comme s'il se produisait un recul permanent de l'industrie, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. La question de l'extension démesurée prise par le commerce ne doit pas être considérée sous l'angle de la crise,

mais la question reste la suivante: la tâche économique qui a trait au trafic des marchandises, pourrait-elle être remplie par un appareil commercial plus réduit si les conditions économiques étaient normales?

Sans doute, le progrès aidant, les besoins de l'homme augmentant, certaines branches commerciales se sont développées plus rapidement que la population ou que l'industrie. C'est notamment le cas pour des branches commerciales qui ont dû faire face à une demande accrue, tels par exemple les magasins de vêtements, d'objets de toilette, d'articles de sport, etc. D'un autre côté, on en vient à se demander si à l'époque de la rationalisation il y a lieu de continuer d'appliquer les anciennes méthodes commerciales et ne leur faire subir aucune réforme rationnelle. Il y a eu certainement une évolution. Que l'on songe aux grands bazars, et aux grandes maisons de vente, qui malgré tout n'ont pas fait diminuer le nombre des entreprises commerciales et qui ne les ont pas empêchées de se multiplier.

Afin de pouvoir juger équitablement de l'extension du commerce, il convient de comparer le nombre des personnes occupées dans les entreprises commerciales avec le nombre total du personnel occupé dans les exploitations industrielles et commerciales. Sur la base de ce renseignement, nous obtenons les chiffres suivants:

*Suisse.*

	Nombre des personnes occupées		Part du commerce en %
	Dans toutes les entreprises industrielles et commerciales	Seulement dans le commerce	
1905	961,998	103,912	10,8
1929	1,245,621	167,394	13,4

*Allemagne.*

1907	14,435,922	1,609,634	11,2
1925	18,749,583	2,488,838	13,7

(Les chiffres concernant la Suisse ne jouent pas exactement avec le nombre total du recensement des fabriques du fait que nous avons fait en sorte de pouvoir les comparer avec les chiffres du recensement allemand.)

Les résultats du recensement des fabriques de la Suisse et de l'Allemagne offrent une analogie surprenante en ce qui concerne la proportion des personnes occupées dans le commerce sur le nombre de tous les employés des exploitations industrielles et commerciales. Le fait que le commerce en Suisse n'a pas pris une proportion plus forte qu'en Allemagne ne signifie pas qu'il n'y a pas eu une extension abusive. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions taxer d'insignifiante l'extension du commerce qui du 10,8 % du personnel occupé est monté à 13,4 %.

De plus, il faut tenir compte que le personnel occupé dans les entreprises commerciales ne concerne pas tout le commerce proprement dit. Il manque encore les entreprises que l'on appelle

le commerce industriel, c'est-à-dire les exploitations qui produisent et possèdent en même temps un office de vente pour leurs produits. C'est notamment le cas pour les boulangeries et les boucheries. Une comparaison entre ces industries nous donne le tableau suivant:

	Nombre des entreprises		Nombre du personnel		Augmentation du personnel
	1905	1929	1905	1929	%
Boulangeries, confiseries . . .	8135	8411	22,466	30,844	37,3
Boucheries . . . . .	4189	4134	11,841	16,523	39,5

L'augmentation du nombre des entreprises de boulangerie a été assez minime durant les 24 dernières années. Il n'y en a pas du tout dans les boucheries. (Par contre, des succursales qui comptent comme entreprises commerciales ont été ouvertes.)

L'augmentation des personnes occupées représente bien les deux tiers. Si l'on tient compte du personnel ou du moins d'une partie, occupée dans les entreprises industrielles, on constate qu'en Suisse il y a 1 personne occupée dans le commerce sur 22 habitants. Si l'on ne tient compte que des personnes occupées dans l'industrie, on obtient une proportion de 1 à 6. Il faut donc 6 personnes occupées dans l'industrie pour nourrir une personne dans le commerce.

Sur la base de ces chiffres nous ne voulons pas tirer de conclusions définitives en ce qui concerne la question de savoir si le commerce s'est trop étendu ou non, car selon nous, ils ne constituent pas pour nous une preuve concluante. Il serait cependant à souhaiter que l'on puisse répondre à cette question grâce à une enquête, car ce n'est que de cette manière qu'on pourra tenir compte des grandes différences qui se présentent d'une localité à l'autre. Une enquête de ce genre ne devrait pas seulement permettre de tenir compte des entreprises commerciales (y compris les exploitations industrielles) et des personnes qu'elles occupent par rapport à toute la population et à tous les salariés. Il faudrait tâcher de pouvoir établir l'importance de chaque entreprise commerciale, c'est-à-dire son envergure, savoir s'il s'agit d'une entreprise familiale ou non, si possible le chiffre d'affaires. Nous espérons que d'ici peu il sera possible de procéder à une enquête de ce genre et que l'on ne craindra pas d'en tirer les conclusions nécessaires. D'aucuns ont déjà prétendu que le moment serait mal choisi durant la crise de procéder à un assainissement du commerce de détail. Cela, du fait que les personnes, qui pendant la crise seraient congédiées par suite d'une rationalisation, ne trouveraient nulle part une nouvelle occupation. Il s'agit en l'occurrence (en partie également pour l'agriculture) d'une question de politique sociale. Il faut que ces gens soient aussi occupés pendant la crise et il est préférable qu'ils puissent vivre en gagnant que de ce qu'on soit obligé de les entretenir d'une manière ou

d'une autre. Mais, il appartient à une économie politique consciente de sa tâche de faire le nécessaire partout où lors d'une évolution économique le commerce a pris une trop forte extension. Cela se fera ensuite sans difficulté aucune et l'appareil de répartition rationnelle rendra de grands services à toute l'économie nationale, aussi bien pendant une période de prospérité que durant une période de mauvaise conjoncture.

Pour terminer, nous tenons à relever quelques considérations émises par la Commission fédérale pour l'étude des prix, considérations qui sont également en contradiction avec l'article de la *Vie économique* dont nous avons parlé.

Dans le rapport sur « le prix du pain en Suisse » il est dit que certains cantons comptent trop de boulangeries par rapport à la population. Pour une boulangerie, on compte pour :

le canton d'Appenzell (Rh.-Ex.)	296 habitants
» » de Thurgovie . . .	432 »
» » de St-Gall . . .	478 »
» » de Glaris . . .	521 »
la ville de St-Gall . . .	500 »
» » de Bienne . . .	570 »

Le rapport relève en outre « que dans certaines régions déterminées de la Suisse orientale il y a trop de boulangeries... » Or, notre exposé à ce sujet démontre précisément que ce sont dans ces régions que le prix du pain est le plus élevé, fait qui ne s'explique que par l'extension abusive de la profession en corrélation avec des conventions sur le prix du pain, question qu'il y aura lieu d'éclaircir plus tard.

Il est dit plus loin « que les architectes et les entrepreneurs installent dans les nouveaux quartiers de nombreuses boulangeries sans se soucier de savoir si elles ont leur utilité et dans l'intérêt seul du rendement de la nouvelle construction ». On appelle cela « l'installation » de boulangeries (das Setzen).

Dans le rapport sur la « marge des prix dans le commerce suisse de la boucherie et de la charcuterie » il est dit :

« Il ne semble pas qu'avec 120 boucheries que compte la ville de Berne on puisse parler d'une extension abusive de la profession, puisque cela représente 1 boucherie pour 900 habitants. En réalité, il y en a quand même de trop du fait que la consommation est spécialement concentrée sur les boucheries du centre de la ville et, tout particulièrement, du fait de l'importance du marché public de la viande, c'est-à-dire l'importation périodique des bouchers de la campagne. »

Cette extension est d'autant plus défavorable pour la partie faible de la profession qu'à Berne les loyers sont très élevés. Le rapport cite un cas suivant lequel un boucher moyen paye un loyer de 7500 francs dans un quartier extérieur de la ville. Cet

exemple illustre fort bien le danger que présente l'installation d'entreprises industrielles dans les maisons dites de « spéculation ».

Le rapport sur la « marge des prix dans le commerce de détail des charbons en Suisse » cite d'intéressantes observations sur la corrélation qu'il y a entre les prix des syndicats et l'extension abusive du commerce. La Commission d'étude des prix constate que « le but principal du syndicat des marchands de charbon est d'assurer l'existence de tous ses membres par la garantie du prix de consommation en rapport ». Mais si ces prix de consommation fixés suffisent à couvrir les prix de revient des entreprises moyennes, ces marges dans le commerce de détail encouragent la création de nouvelles entreprises et occasionnent ainsi une extension abusive du commerce. Et la Commission de conclure en disant: « Ces conditions ne répondent pas à la fonction économique du commerce, qui consiste à répartir les marchandises d'une façon aussi rationnelle que possible. Le syndicat des marchands de charbon envisage non seulement avec indifférence, mais même avec hostilité, plus d'une mesure de rationalisation. »

Et, dans le rapport « sur la formation des prix du café en Suisse, la Commission d'étude des prix dit: « Quoi qu'il en soit, nous tenons à relever une fois de plus que la pléthore du commerce de détail est un facteur important de la formation du prix des denrées alimentaires. Cette surabondance accroît les frais fixes du commerce au total et augmente, dans les différentes entreprises, ceux qui grèvent l'unité de vente. Enfin, la clientèle des différents magasins de détail en est diminuée; chaque entreprise n'a donc qu'un chiffre d'affaire insuffisant qui l'oblige à prélever des marges excessives, sans que son bénéfice net en soit toujours proportionnellement aussi élevé. »

Ces rapports devraient permettre d'éviter à d'aucuns, se basant sur ces chiffres, de prétendre qu'il n'y a pas une extension abusive du commerce en Suisse; il faut au contraire faire de cette question l'objet d'une enquête spéciale comme nous le préconisons plus haut.

---

## Le congrès de l'Union générale des travailleurs espagnols.

Par *Charles Schürch*.

L'Union générale des travailleurs espagnols a tenu à Madrid, du 14 au 23 octobre 1932, son dix-septième congrès, qui était le premier réuni depuis l'instauration du régime républicain en Espagne. Aussi n'était-il pas étonnant de le voir fréquenté par un nombre considérable de délégués, environ 1500, représentant 500,000 membres. Une vingtaine de centrales nationales et de secrétariats internationaux ont tenu de répondre favorablement